

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2019

**Délibération n° D-2019-517**

OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022  
- Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

**Excusés :**

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Direction Action Coeur de Ville****OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise  
2018-2022 - Attribution de subventions pour  
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 5 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5 % du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30 % du montant hors taxes dans la limite de 1 500,00 Euros, les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après achèvement des travaux par le propriétaire, 1 demande de subventions a été déposée à la Ville de Niort. Elle concerne la réhabilitation de trois logements par un propriétaire bailleur.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention ANAH	Subvention CAN	Subvention Ville de Niort	Total des subventions
Logement 1	26 695,53 €	17 397,44 €	3 599,36 €	47 692,33 €
Logement 2	29 577,29 €	19 044,17 €	4 011,04 €	52 632,50 €
Logement 3	32 624,80 €	20 785,60 €	4 446,40 €	57 856,80 €
TOTAL	88 897,62 €	57 227,21 €	12 056,80 €	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention au propriétaire bénéficiaire, pour un montant total de 12 056,80 €

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**OPAH CAN - 2018/2022**

**Demande de paiement subventions Ville de Niort - Conseil municipal 17 décembre 2019**

Propriétaire	Adresse	Adresse des logements aidés	Nombre de logements	Type de projet	Fin de travaux	Montant des travaux TTC	Dépense subventionnée par l'Anah	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la Ville de Niort	Montant des subventions VILLE de Niort	Taux/prime VILLE	Dépense subventionnée par la CAN	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN
		6 rue Jard Panvilliers 79000 NIORT	3	PB - Travaux lourds	oct.-19	266 718 €	71 987,22 €	26 695,53 €	35%+1500€ prime ASE	71 987,22 €	3 599,36 €	5%	71 987,22 €	17 397,44 €	20%+3000€ prime vacance
	80 220,84 €						29 577,29 €	35%+1500€ prime ASE	80 220,84 €	4 011,04 €	5%	80 220,84 €	19 044,17 €	20%+3000€ prime vacance	
	88 928,00 €						32 624,80 €	35%+1500€ prime ASE	88 928,00 €	4 446,40 €	5%	88 928,00 €	20 785,60 €	20%+3000€ prime vacance	